

## APPEL DU GRAND DELTA 2024

**Nous, signataires au côté des membres du comité syndical**, réunis ou représentés ce jour au siège du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer, rappelons que c'est à la suite des inondations survenues en octobre 1993 et en janvier 1994 en Camargue Insulaire, puis en décembre 2003 en rive droite du Rhône et du Petit Rhône et dans les quartiers nord d'Arles, que le Plan Rhône a vu le jour sous l'égide de l'Etat et des régions.

Véritable dispositif financier de lutte contre les inondations, il a permis au SYMADREM, autorité « gémapienne » dans le grand delta du Rhône, de réaliser 220 millions d'euros de travaux d'investissement depuis 2007. 73 km de digues ont été consolidés entre le barrage de Vallabrègues et l'aval du centre-ville d'Arles, garantissant la protection de 70 000 personnes, lors d'une crue équivalente à celle de 2003, contre 15 000 personnes protégées avant les travaux.

Si l'exposition au risque inondation des personnes vivant en tête du delta du Rhône (Beaucaire, Tarascon, Arles...) s'est considérablement améliorée ; celle des habitants résidant en Camargue Gardoise, en Camargue Insulaire et dans les terres basses de la plaine de Beaucaire ainsi que dans le couloir de Saint-Gilles, soit au total 30 000 habitants, est restée identique à la situation de 2003.

Nous nous trouvons aujourd'hui à la moitié du chemin et il est capital de poursuivre la protection des biens et des personnes en aval d'Arles.

Le SYMADREM a déposé en avril 2022, la demande d'autorisation environnementale des travaux de renforcement et de décorsetage limité des digues du Petit Rhône de 1<sup>ère</sup> priorité qui prévoit notamment la sécurisation des digues du Petit Rhône rive droite jusqu'en aval de Sylvéréal et celles de la rive gauche jusqu'à Albaron. Cette demande prévoit également dans l'espace libéré au fleuve lié au recul des digues, la création de sept îlots pour restaurer les fonctionnalités morpho-dynamiques du fleuve, ainsi que la consolidation de plus de 65 km de ripisylve.

Bien qu'ayant été établie en conformité avec les objectifs du plan Rhône et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Rhône Méditerranée, ainsi qu'en conformité avec la maquette financière du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Plan Rhône 2021-2027 signé en septembre 2023, l'instruction de la demande d'autorisation environnementale est aujourd'hui suspendue.

Tous les voyants sont pourtant au vert. Le projet réussit à concilier les enjeux du territoire. Il permet la protection de 30 000 personnes supplémentaires et respecte l'équilibre agricole et

environnemental de la Camargue. Il permet également la protection d'une population saisonnière croissante estimée à 200 000 personnes, de plus en plus concernée par le risque d'inondation, compte tenu du changement climatique en cours.

En conséquence,

**Nous, signataires au côté des membres du comité syndical** rappelons que le Plan Rhône, qui s'est construit sur la solidarité amont/aval et la solidarité rive droite/rive gauche, doit se poursuivre en aval d'Arles conformément aux engagements pris par l'Etat dans le CPIER Plan Rhône 2021-2027.

**Nous, signataires au côté des membres du comité syndical** rappelons que si des crues similaires à celles d'octobre 1993, de janvier 1994 ou de décembre 2003 venaient à se reproduire avant la sécurisation des digues du Petit Rhône, les conséquences pour la Camargue Gardoise, la Camargue Insulaire et la plaine de Beaucaire seraient *a minima* identiques à celles vécues lors de ces événements.

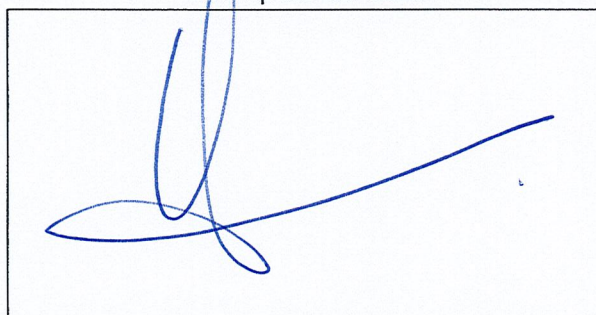
**Nous, signataires au côté des membres du comité syndical** rappelons que depuis 20 ans les élus de la Camargue Gardoise et de la Camargue Insulaire ont voté toutes les délibérations pour permettre la sécurisation des digues en amont du delta, alors que leur territoire ne bénéficiait pas des travaux. Leurs collectivités en ont également assuré le financement. Toute remise en cause des travaux inscrits dans la maquette financière du CPIER Rhône 2021-2027 constituerait une rupture dans la solidarité amont/aval qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui sur notre territoire et serait perçue comme un abandon de la Camargue.

**Nous, signataires au côté des membres du comité syndical** demandons à l'Etat de poursuivre sa politique solidaire de prévention des inondations et de mettre à l'enquête publique dans les meilleurs délais le dossier déposé en avril 2022 pour permettre un démarrage des travaux dès 2025.

Arles, le 4 novembre 2024

Je signe l'Appel du grand delta 2024 et autorise le SYMADREM à scanner ma signature pour permettre la mise en forme de l'Appel avant envoi au Premier Ministre

Le Député du Gard



Yoann GILLET